

Conditions de participation

Jeu-concours

(achat de pneus en Suisse)

01.01.2025-31.12.2025

Michelin Suisse SA, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez, (ci-après "**Michelin**") est l'organisateur de ce jeu-concours (ci-après "**le jeu-concours**") pour les achats de pneus en Suisse.

Michelin a mandaté la société

caspar company GmbH, Nonnenstieg 9, 20149 Hambourg pour l'organisation du jeu-concours.

Nous contacter : Hotline du jeu-concours : 0 08 00/50 04 00 30 (gratuit à partir d'un téléphone fixe ou mobile) Courrier électronique : michelin@caspar-company.cc

Le jeu-concours est une action limitée dans le temps, organisée simultanément par les sociétés de distribution Michelin compétentes, également pour les achats de pneus en Autriche, au Liechtenstein et en Allemagne. La participation au jeu-concours est soumise exclusivement aux conditions de participation actuellement en vigueur.

Vous trouverez ci-dessous les conditions de participation qui s'**adressent exclusivement aux participants* ayant acheté les pneus MICHELIN en promotion mentionnés chez le revendeur de leur choix en Suisse.**

En saisissant ses données, chaque participant déclare accepter, par sa participation, comme décrit au point 2, la validité des présentes conditions de participation. Le participant confirme en outre qu'il remplit les conditions mentionnées pour la participation.

1. droit de participation

1.1 Seules les personnes physiques âgées de 18 ans révolus et ayant acheté au moins un pneu MICHELIN des types suivants pendant la période du 01.01.2025 au 31.12.2025 ("**période de promotion**") sont autorisées à participer.

- MOTO (moto, scooter, trottinette)
- Voitures et camions légers

dans les dimensions de 12" à 23" (en vrac ou en roue complète) - à l'exclusion des pneus de première monte, des pneus pour voitures de collection et des pneus de course - pour leurs propres besoins ou dans l'exercice de leurs activités commerciales ou professionnelles indépendantes chez le revendeur de leur choix en Suisse ("**pneus MICHELIN en promotion**"). Si l'achat est effectué dans l'exercice de leurs activités commerciales ou professionnelles indépendantes, il n'est inclus dans la participation que si le parc automobile correspondant comprend au maximum 5 véhicules.

1.2 Sont exclus de la participation les personnes physiques qui ont acheté des pneus dans le cadre de leurs activités commerciales ou professionnelles indépendantes, dans la mesure où le parc automobile correspondant ne dépasse pas 5 véhicules, et

Les collaborateurs* de Michelin Suisse SA et des sociétés de son groupe ainsi que les collaborateurs des entreprises ayant participé à la conception et à la mise en œuvre de ce jeu-concours, en particulier les collaborateurs de caspar company GmbH, et les membres de la famille au premier et au

deuxième degré des collaborateurs concernés ainsi que les personnes vivant avec eux en concubinage ou en union libre.

1.3 Michelin peut exclure des personnes individuelles de la participation en cas de motifs légitimes, comme par exemple une violation des conditions de participation, une (tentative de) manipulation, etc. et se réserve le droit d'engager des poursuites judiciaires.

1.4 Si les conditions d'exclusion sont réunies, les gains peuvent également être retirés ou réclamés ultérieurement. Dans ce cas, Michelin en informera les participants par e-mail.

1.5 L'exclusion pour des raisons justifiées ne donne lieu à aucun droit des participants vis-à-vis de Michelin.

2ème participation

2.1 La participation au jeu-concours se fait par

- Achat d'au moins un pneu MICHELIN en promotion chez le revendeur de son choix en Suisse pendant la période de promotion ;
- Indication des données suivantes pour l'achat sur le site web de l'action
 - Date d'achat
 - Code postal du revendeur
 - Lieu d'achat / nom du commerçant
 - Taille en pouce
 - Nombre de pneus
 - Désignation exacte du produit pneumatique
- Le téléchargement de la/des preuve(s) d'achat sur le site web de l'action dans le champ prévu à cet effet sert de preuve. La preuve d'achat peut être un ticket de caisse ou une facture (en ligne) sur laquelle les données mentionnées ci-dessus sont concordantes et clairement indiquées. La preuve d'achat doit être téléchargée sous la forme d'un scan ou d'une photo clairement lisible. Les pneus MICHELIN en promotion doivent être clairement identifiés sur la preuve d'achat. Cela vaut également pour l'achat d'une roue complète. Les preuves d'achat peuvent être téléchargées sur le site de l'action jusqu'à la date limite de participation, soit le 31 décembre 2025.
- Participation gratuite
Les personnes physiques âgées de 18 ans révolus et résidant en Suisse peuvent participer gratuitement au jeu-concours, indépendamment de l'achat d'un pneu promotionnel MICHELIN. Il n'est alors pas nécessaire de télécharger la preuve d'achat. Pour ce faire, les participants peuvent, après s'être enregistrés pendant la période de l'action, sélectionner le bouton "Participation gratuite" sur le site Internet de l'action.

Une participation gratuite est limitée à une participation par personne et est possible jusqu'au 31.12.2025 jusqu'à 23h59 CET inclus. Passé ce délai, toute participation est exclue.

2.2 La participation au jeu-concours s'effectue en se rendant sur le site Internet **michelin.ch/fr/promotion ou michelin.ch/fr/promotion ("site de l'action") entre le**

01.01.2025 et le 31.12.2025 jusqu'à 23h59 HEC inclus, en indiquant son prénom, son nom, son adresse postale, son adresse e-mail ainsi que les données susmentionnées relatives à l'achat.

2.3 Tous les pneus MICHELIN en promotion sont soumis à leur disponibilité.

3ème chance de gagner

3.1 Pour chaque pneu MICHELIN acheté pendant la période de l'action et dans le cadre de la preuve d'achat téléchargée à cet effet, le participant a une chance de gagner un prix.

Au total, 2.200.000 gains de différentes natures sont mis en jeu en Allemagne, en Autriche, en Suisse et au Liechtenstein, sur l'ensemble de la période de promotion.

4. gains

4.1 Les 2.200.000 gains ainsi que les chances de gagner au début du jeu-concours se répartissent selon les niveaux de gain suivants :

Niveau de gain	Nombre de gains	Nature du gain	Valeur du	Chances de gagner
Niveau 1	4	Voiture	100000* €	1:550.000
Niveau 2	4	Moto	20000* €	1:550.000
Niveau 3	4	Vélo électrique	5000* €	1:550.000
Niveau 4	1.000	REKA - CHECK	100 CHF	1:2.200
Niveau 5	5.000	REKA - CHECK	75 CHF	1:440
Niveau 6	50.000	REKA - CHECK	50 CHF	1:44
Niveau 7	100.000	REKA - CHECK	30 CHF	1:22
Niveau 8	2.043.988	Bon de voyage	15 CHF	1:1,1

Niveau de gain 1-3 :

Pour les niveaux 1 à 3, le gain peut également, sur demande, être versé en espèces (par virement) à hauteur des valeurs indiquées dans le niveau de gain correspondant. En cas de gain, le participant a le choix entre ces deux possibilités.

La conversion des euros en francs suisses s'effectue selon le taux de change de la Banque centrale européenne à la date du gain.

Si le participant choisit un véhicule comme prix, il a le droit de configurer individuellement son véhicule souhaité jusqu'à la valeur totale du niveau de prix correspondant, TVA comprise, chez un concessionnaire de son choix en Suisse. Si le véhicule configuré et/ou les prestations liées à l'achat ou à l'immatriculation du véhicule dépassent la valeur du gain du niveau de gain correspondant, TVA comprise, le participant supporte la différence entre la valeur totale réelle, TVA comprise, et la valeur du niveau de gain gagné.

Le traitement et la remise des gains ou le virement sont effectués par caspar company GmbH pour le compte de Michelin.

Niveau de gain 4-8 :

Les bons d'achat sont soumis aux conditions d'utilisation du fournisseur tiers concerné.

4.2 Quel que soit le niveau de gain, les gains ne sont ni transmissibles ni échangeables.

4.3 Si cela s'avère nécessaire pour des raisons indépendantes de la volonté de Michelin, le prix peut être modifié ou échangé à la discrétion de Michelin dans la mesure où un équivalent raisonnable est attribué.

4.4 En fonction de la répartition des gains, les chances de gagner peuvent varier au cours du jeu-concours.

4.5 Tout recours juridique est exclu.

5. détermination et notification des gagnants

5.1 Si le participant accepte de participer au jeu-concours, après le téléchargement réussi de la preuve d'achat (point 2), un générateur de nombres aléatoires informatisé détermine si un ou plusieurs prix sont attribués au participant. Le participant en sera immédiatement informé sur le site Internet de l'action. Dans le cas d'un gain, le participant recevra en même temps que l'annonce du gain un e-mail contenant une déclaration de gain à remplir (uniquement pour les niveaux de gain 1 à 6).

5.2 Si, pour des raisons qui incombent au gagnant, l'e-mail d'annonce du gain n'est pas délivré et que celui-ci ne peut pas réclamer son gain, le droit au gain expire six semaines après l'envoi de la déclaration de gain par e-mail.

6. renvoi de la déclaration de gain dûment remplie, y compris la preuve d'achat et la preuve d'identification (uniquement pour les niveaux de gain 1 à 6)

6.1 La déclaration de gain doit être imprimée et dûment remplie par les gagnants et envoyée par courrier postal (recommandé recommandé) dans un délai de six semaines à compter de l'envoi de l'e-mail de confirmation, accompagnée de l'original de la preuve d'achat du ou des pneus MICHELIN en promotion, ainsi que d'une copie de la carte d'identité ou du passeport.

caspar company GmbH

Mot-clé "Michelin Promotion 2025".

Nonnenstieg 9

20149 Hambourg

Allemagne

6.2 Le gagnant est seul responsable de la réception complète et dans les délais des documents nécessaires. La date du cachet de la poste est déterminante pour la réception dans les délais. Les frais d'envoi sont à la charge du gagnant.

7. remise des prix

7.1 La remise du gain se fait après vérification positive de la déclaration de gain remplie (à l'exception du niveau de gain 7), de l'original de la preuve d'achat du/des pneu(s) MICHELIN en promotion et de

la copie de la carte d'identité ou du passeport.

7.2 La remise dépend du niveau de gain :

Niveau de gain 1-3 :

La remise du prix est convenue individuellement avec le gagnant. Si le participant n'a pas choisi le paiement en espèces comme prix, la condition préalable à la remise du prix est la configuration individuelle du véhicule conformément au point 4.1.

Niveau de gain 4-7

La remise se fait exclusivement à l'adresse postale indiquée par le participant lors de sa participation. En cas d'échec de la livraison, Michelin n'est pas tenu de permettre une nouvelle livraison. L'envoi des bons est effectué par la Caisse suisse de voyage (Reka) Société coopérative (Neuengasse 15, Case postale, CH-3001 Berne).

Niveau de gain 8 : Bons de voyage

La remise se fait exclusivement à l'adresse e-mail indiquée par le participant lors de sa participation. Il n'y aura pas d'envoi par la poste.

8. informations juridiques - informations sur la protection des données

8.1 Michelin Suisse SA collecte et traite les données personnelles dans le cadre de l'organisation du jeu-concours et, dans la mesure où un consentement a été donné à cet effet, à des fins de communication publicitaire. Les données collectées et traitées dans le cadre de l'organisation du jeu-concours sont conservées jusqu'à trois mois après la fin de la période d'envoi - le cas échéant, les données collectées et traitées à des fins de communication publicitaire sont conservées pendant au moins un an. Sont exclues de cette disposition les données qui sont conservées au-delà de cette durée à titre de preuve dans le cadre des délais de conservation légaux.

8.2 Leur utilisation est réservée aux collaborateurs de Michelin et/ou aux prestataires de services mandatés par Michelin. L'un de ces prestataires de services a son siège aux États-Unis. Afin de pouvoir garantir une sécurité suffisante en matière de protection des données, les clauses standard de protection des données édictées par la Commission européenne ont été convenues. Vous pouvez obtenir de plus amples informations à ce sujet auprès de notre responsable de la protection des données.

8.3 Vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, de limitation du traitement et d'effacement des données vous concernant et vous pouvez demander la portabilité de vos données. Si vous souhaitez faire usage de ces droits et obtenir des informations sur les données vous concernant, veuillez vous adresser à :

Michelin Suisse SA, à l'attention du responsable de la protection des données, Route Jo Siffert 36, 1762 Givisiez, datenschutz@michelin.com

Vous pouvez faire valoir votre droit de recours auprès du Tribunal civil de Fribourg ou auprès du Tribunal civil compétent pour votre domicile. Vous pouvez obtenir de plus amples informations auprès du Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (PFPDT), www.edoeb.admin.ch/edoeb/de/home/der-edoeb/auftrag.html.

9. responsabilité, interruption du jeu-concours

9.1 Michelin n'est pas responsable des dommages directs ou indirects résultant de la participation ou de l'impossibilité temporaire d'accès en ligne à la page de l'action, sauf si ces dommages sont dus à une action intentionnelle ou à une négligence grave imputable à Michelin Suisse SA.

9.2 Michelin se réserve le droit d'interrompre, de modifier ou d'annuler complètement le jeu-concours à tout moment et sans préavis pour des raisons importantes. Les raisons importantes sont notamment celles qui mettent en péril le déroulement prévu et la bonne exécution du jeu-concours.

10 Choix de la loi et du tribunal compétent

10.1 Le droit allemand s'applique aux présentes conditions de participation, à l'exclusion de la Convention des Nations Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (CVIM).

10.2 En cas de litige découlant des présentes conditions de participation, le for juridique est Givisiez.